

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°24/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 17.05.2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Christian MICHELET,
Dominique SAVARIAUD, Ulysse SUC, Michel DUBAUX, Michel
WALTER.

Mmes Françoise JORREY, Sandra BARBE, Laurence
TOUMEYRAGUES, Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ.

Excusés : Ms Antoine ZANOTTO et Éric FORESTIER, Madame Laure
BRAQUEHAIS.

Pouvoirs : Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX,
Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique SAVARIAUD,
Monsieur Éric FORESTIER à Monsieur Christian MICHELET.

Absent : Monsieur Willy LORENZON.

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Validation du choix des entreprises pour le MAPA « réhabilitation des bâtiments communaux : 2^{ème} tranche »

Monsieur le Maire résume à l'assemblée l'analyse des offres du MAPA réhabilitation des bâtiments communaux : 2^{ème} tranche effectuée lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le vendredi 13 mai 2022 et à l'issue de laquelle une entreprise a été retenue pour chaque lot de ce marché public.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir entériner les choix de la commission d'appel d'offres, tel que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération, et précise que les travaux seront engagés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE les choix de la commission d'appel d'offres, conformément au tableau annexé à la présente délibération désignant les entreprises retenues pour chaque lot, pour un montant total de travaux s'élevant à la somme de 169 277.15 € HT soit 203 132.58 € TTC pour 6 lots et 2 options ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager au plus tôt les travaux,

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces du marché, déclaration d'ouverture et de réception de chantier.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus


Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission et publication

le 25 mai 2022

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE



Annexe 1 extrait de délibération n°24/2022

Tableau des offres retenues pour le MAPA « réhabilitation des bâtiments communaux : 2^{ème} tranche »

LOT	NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE HT	MONTANT DE L'OFFRE TTC	
LOT N°1 Menuiserie-Serrurerie	S.A.R.L SCHIRO	28 830.30 €	34 596.36 €	
LOT N°2 Plâtrerie-Isolation	S.A.S BAT-IMM	31 668.85 €	38 002.62 €	
LOT N°3 Carrelage-Faïence	E.U.R.L CAPSTYLE	23 917.00 €	28 700.40 €	
LOT N°4 Electricité	Ets DUPLAN	22 681.00 €	27 217.20 €	
LOT N°5 Plomberie-Sanitaire- Chauffage- V.M.C	Ets DUPLAN	50 011.00 €	60 013.20 €	
LOT N°6 Peinture	Ets FAU	11 325.00 €	13 590.00 €	
TOTAL		168 433.15 €	202 119.78 €	
OPTIONS N°1 et 2 Plus-value ouate de cellulose et laine de bois (+ 1012.80 € TTC)				
LOT N°2 Plâtrerie- Isolation	S.A.S BAT-IMM	Option n°1	300.00 € HT	360.00 € TTC
		Option n°2	544.00 € HT	652.80 € TTC
TOTAL AVEC OPTIONS		169 277.15 € HT	203 132.58 € TTC	

Le Maire

Daniel BORDENEUVE

